

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelle rubrique dans IAS

La rubrique consacrée au programme Energie 2000 paraît pour la première fois ici. Dorénavant, Energie 2000 aura sa place réservée dans *Ingénieurs et architectes suisses*. Nous souhaitons atteindre ainsi un public aux motivations décisives, en nous adressant aussi bien aux professionnels de l'énergie qu'à l'ensemble des personnes que ces questions intéressent. Energie 2000 nous regarde tous, que ce soit dans l'optique des impératifs économiques et écologiques d'un développement soutenable, ou à titre d'exemple vécu de coopération et de solidarité européenne et globale.

A intervalles irréguliers, à raison d'une fois par mois peut-être, nous parlerons de l'avancement de ce programme, entré maintenant dans sa troisième année. Nous voudrions attirer l'attention, par exemple sur certains événements, sur les difficultés auxquelles on se heurte ou sur les résultats obtenus. Dans les années qui viennent, Energie 2000 se fera connaître de diverses manières dans les médias, bien souvent par le biais des groupes de travail ou de l'une des multiples institutions participantes. En nous manifestant régulièrement dans *Ingénieurs et architectes suisses*, nous souhaitons vous aider à opérer un choix. Nous vous donnerons très bientôt une vue d'ensemble du programme. Mais pour aujourd'hui, nous entrons directement dans le vif du sujet, en vous présentant trois programmes promotionnels lancés l'automne dernier.

Cette rubrique devrait répondre à un besoin. Ainsi, vos vœux et suggestions seront les bienvenus. Nous remercions vivement *Ingénieurs et architectes suisses* de nous accorder l'hospitalité de ses colonnes.

Hans-Luzius Schmid,
sous-directeur
de l'Office fédéral de l'énergie,
chef du programme Energie 2000

Energie 2000 – L'accélération par des programmes de lancement

Après le démarrage du programme Energie 2000, il faut maintenant pas-

ser aux actes. Voilà pourquoi le conseiller fédéral Adolf Ogi a annoncé les programmes de lancement, que ce soit lors de la deuxième assemblée annuelle, le 17 septembre dernier, à Olten ou lors de la manifestation «L'énergie dans la cité», qui a eu lieu à Martigny le 26 octobre. A ce jour, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a publié trois de ces programmes; d'autres suivront. Grâce à des contributions financières de la Confédération, un soutien peut ainsi être accordé à certains projets, pendant une période vraisemblablement limitée à une année ou deux. Les cantons ont la possibilité d'en consolider l'effet par leurs propres apports.

Pour s'informer sur les trois programmes de lancement présentés ci-après, on peut s'adresser aux services cantonaux de l'énergie ou à l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne, tél. 031/ 61 56 21.

Programme de lancement Installation de capteurs solaires

Des contributions seront versées afin d'inciter les intéressés à recourir plus souvent aux capteurs solaires pour la préparation d'eau chaude. Ce système a sa place surtout dans les bâtiments d'une certaine importance, où il existe une demande régulière d'eau chaude. Une somme de 300 fr. par m² de capteur sera accordée à la construction d'installations solaires destinées à la préparation d'eau chaude ou au chauffage. Cela concerne les installations équipant des bâtiments de plus de cinq appartements, ainsi que des édifices artisanaux, industriels, de services et publics avec plus de 10 m² de capteurs. Le taux indiqué est applicable jusqu'à 200 m² de capteurs; au-delà, il sera déterminé dans chaque cas.

Programme de lancement Installations photovoltaïques

Les contributions aux installations photovoltaïques encourageront la pose de telles installations à des fins de démonstration et à titre d'illustration de l'enseignement scolaire. Elles iront donc à des réalisations proches d'écoles publiques. La somme versée est de 5000 fr. par kilowatt de puissance de pointe, à condition que l'installation soit connectée au réseau. Ce

chiffre est applicable jusqu'à 20 kilowatts de puissance. Au-delà, le montant sera déterminé dans chaque cas.

Programme de lancement Assainissement thermique de bâtiments publics

En encourageant l'assainissement thermique de leurs bâtiments, on permettra aux cantons et aux communes de faire d'un édifice administratif ou scolaire (à l'exclusion des installations sportives) un objet de démonstration exemplaire pour d'autres réalisations du même ordre.

Toute l'opération est axée sur les économies de combustibles. On vise donc essentiellement à réduire la demande de chaleur en améliorant l'isolation thermique. Si l'on en profite pour moderniser les installations du bâtiment, il doit en résulter aussi des économies d'électricité. Cela implique, par exemple, des pompes de circulation et des ventilateurs correctement dimensionnés. Cette aide ira à des édifices affectés principalement à l'administration ou à l'enseignement. Les travaux d'amélioration peuvent débuter en janvier 1993, au plus tôt.

L'aide de la Confédération implique que l'assainissement aboutisse à un certain indice énergétique de chauffage. La Confédération verse 15 ct. par mégajoule (MJ) économisé jusqu'à cette valeur. En cas d'économies (sur projet) allant au-delà, la contribution fédérale augmente à 23 ct. par MJ. Elle peut atteindre 200 000 fr. au maximum, et elle est versée au début des travaux. Deux ans après leur achèvement, l'Office fédéral de l'énergie examine le résultat effectif. Si celui-ci dépasse les prévisions, un bonus est encore accordé à l'intéressé. Si au contraire l'objectif n'est pas atteint, il est exigé la restitution d'un «malus» correspondant.

Déroulement de la requête

Les demandes d'aide financière sont à adresser au moyen de la formule spéciale au service cantonal de l'énergie (liste d'adresses et formules à l'Office fédéral de l'énergie OFEN, 3003 Berne). Le service de l'énergie transmet la demande avec son préavis à l'OFEN, qui fixe le montant accordé et le communique au requérant.